

ALCOOLISME D'UN PROCHE

Par Profil supprimé Postée le 13/07/2017 11:06

Bonjour,

Je vous contacte car nous sommes un peu démunis mon frère et moi face à l'alcoolisme de mon père.

Il est complètement dans le déni, et nous ne savons pas comment l'orienter vers des soins ou une autre solution lui permettant de se rendre compte de son problème, et de l'en sortir.

Mon frère a essayé d'aborder le sujet avec lui, de façon non agressive, mais mon père reste dans le déni.

Pour ma part, je suis incapable de lui en parler.

Peut-être auriez-vous des pistes ?

D'avance merci

Mise en ligne le 13/07/2017

Bonjour,

Nous comprenons que vous vous sentiez tellement impuissants et démunis, votre frère et vous, devant les difficultés de votre père avec l'alcool et devant le fait qu'il ne veuille pas les reconnaître et accepter de l'aide. Néanmoins, nous ne saurons pas vous dire à quoi tient ce refus pour votre père et, par là même, ce qui lui permettrait de regarder les choses en face, de se rendre compte de son problème et de pouvoir envisager des soins. C'est évidemment toujours très personnel, très singulier. Une multitude de choses peut amener ce "déclic" dont il est souvent question, mais personne ne pourra assurément vous dire quoi et à quel moment.

Il n'existe donc pas de "méthode", pas de bons ou de mauvais mots, de bonnes ou mauvaises attitudes, ce qui peut être éminemment douloureux et décourageant pour les proches qui, de fait, pensent ne rien pouvoir faire. Effectivement, vous ne pourrez pas l'engager dans des soins sans son accord et son adhésion. Les prises en charge en alcoologie ne peuvent se mettre en place que sur la base du volontariat de la personne directement concernée et de sa libre participation et implication. Le premier acteur de ces soins spécifiques c'est bien sûr la personne elle-même.

Ce qui reste possible, c'est de ne pas en faire un sujet clos ou tabou, de réitérer les tentatives de discussions, en modifiant éventuellement d'une fois sur l'autre l'angle d'approche. Ce n'est probablement pas sans raisons personnelles que votre père s'est mis à recourir à l'alcool de manière excessive, peut-être serait-il plus enclin à parler de cela dans un premier temps. Vous dites qu'il est dans le déni et cela nous conduit à nous demander dans le déni de quoi: du caractère abusif de ses consommations, de son impossibilité à résoudre ce problème tout seul, de la nécessité d'une prise en charge...

Cela semble difficile d'aborder le sujet pour votre frère et vous, comme cela l'est très souvent pour les proches que ce soit par crainte d'être maladroit ou parce que les émotions prennent le dessus. Sachez que la plupart des CSAPA (Centres de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) propose de recevoir l'entourage pour du soutien, des conseils, pour être aidé à aider. C'est dans ce type de centre également que votre père, quand il l'aura décidé, pourrait trouver une aide adaptée auprès de professionnels spécialisés (médecins, psychologues, travailleurs sociaux).

N'ayant aucune indication sur votre lieu de résidence nous ne sommes pas en mesure de vous communiquer de coordonnées mais vous retrouverez ces contacts facilement via la rubrique "Adresses utiles" dont nous vous joignons le lien ci-dessous. Nous vous précisons que les consultations en CSAPA sont individuelles, confidentielles et non payantes.

Nous restons bien sûr disponibles si vous avez envie et/ou besoin de revenir vers nous pour échanger plus directement et précisément sur la situation de votre père et sur vos inquiétudes le concernant. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h au 0 980 980 930 (appel anonyme et non surtaxé) ainsi que par Chat de 14h à minuit.

Cordialement.
